

Assemblée générale extraordinaire (AG) lors de la XXIème réunion du comité de gestion de METREX, Riga, samedi 29 mai 2010

Lieu Hotel Avalon Conference hall

RIGA,

Lettonie

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Samedi 29 mai 12h30-13h00

1 Examen du résultat de l'assemblée générale électronique de METREX, tenue le vendredi 21 mai 2010, avec pour objet l'adoption des changements apportés à la composition du comité de gestion de METREX

Contexte

Selon les Statuts d'ASBL (Section 6, Article 14), "Si l'assemblée générale juge que le nombre de ses membres est trop important pour qu'ils soient tous membres du comité de gestion, elle statuera quel sera le nombre adéquats de ces Membres et procédera à leur élection".

Le Président, M. Hannu Penttilä, a mis en place un Groupe de pilotage (GP) composé de collègues de METREX, pour réfléchir à la taille et à la composition du comité de gestion (CG) et pour savoir s'il devrait être modifié. Actuellement, le CG est composé de toutes les aires métropolitaines membres, chacune disposant de pouvoirs de vote. A présent, le Réseau est composé de 46 membres votants, comme le montre l'Annexe en pj.

Le GP s'est réuni à deux occasions à Bruxelles et les Points d'action peuvent être téléchargés à partir du site Web de METREX. Ce groupe de travail à conclu que le CG pourrait être réduit en taille afin de lui permettre de fonctionner plus efficacement dans l'intérêt du Réseau. Le GP a suggéré ce qui suit s'agissant de la composition et de la structure du CG :

Un président élu lors de l'assemblée générale à l'occasion de la conférence biennale de METREX pour un mandat de deux ans, renouvelable.

Deux vice-présidents élus lors de l'assemblée générale à l'occasion de la conférence biennale de METREX pour un mandat de deux ans, renouvelable.

Sept membres du CG élus lors de l'assemblée générale à l'occasion de la conférence biennale de METREX pour un mandat de deux ans, renouvelable.

Un trésorier/commissaire aux comptes nommé par le CG.

Un secrétaire général nommé par le CG.

Total : CG composé de 12 membres, le président disposant d'un droit de vote.

Ceci signifie que le CG constituerait 21% plutôt que 100% des membres de METREX.

Action découlant de ce contexte

En conséquence des conclusions du GP, une assemblée générale électronique se tiendra le vendredi 21 mai afin d'adopter cette nouvelle composition. En cas d'adoption, des dispositions consécutives pour l'élection du CG devront faire l'objet d'un examen par le CG, à Riga, en AG.

Dispositions électorales éventuelles pour le CG

Les statuts AISBL, section 5, article 10, prévoit que : *"Les membres sont autorisés à voter par courrier ou télécopie, et il sera également possible de voter électroniquement en vertu de l'article 11. Un membre peut en représenter un autre lors de l'AG et une lettre ou une télécopie pourra constituer une preuve de procuration."*

Lors des récentes élections, METREX a préféré aux votes par courrier ou télécopie un système de vote électronique. Cela a été considéré lors des élections comme une solution plus efficace et pratique à la fois pour les membres et pour le secrétariat. Selon les statuts chacun des 46 membres inscrits au registre électoral doit être en mesure d'exprimer son vote.

Les dispositions suivantes ont été proposées par le GP pour l'élection du président, des vice-présidents et des membres du CG.

31 mai Appel à nominations pour toutes les fonctions, par voie écrite, auprès du secrétaire général, par courrier, télécopie ou courrier électronique. Chaque demande de nomination devra être appuyée par un autre membre, par écrit, télécopie ou courrier électronique.

18 juin Clôture des nominations

12 juillet Convocation à l'AG de Berlin. Ouverture du scrutin. Les membres ont la possibilité d'exprimer le vote par voie électronique jusqu'à 18h le vendredi 17 septembre ou personnellement lors de l'AG de Berlin.

Le président souhaite donner la possibilité, s'ils le souhaitent, à tous les candidats présidentiels et vice-présidentiels de s'exprimer devant l'AG. Tous les candidats à la fonction de membre du CG auront la possibilité de présenter des déclarations écrites à l'AG, avant les élections. Le vote seront clôturer lors de l'AG de Berlin une fois terminés les discours présidentiels et vice-présidentiels.

Recommandation

Il est recommandé au CG que si la composition et la taille de l'AG, ainsi réduite, sont adoptées lors de l'AG électronique du vendredi 21 mai, les dispositions électorales décrites ci-dessus seront transposées et reflétées dans le règlement intérieur pour être dorénavant appliquées.